

Note d'information - Processus électoral

Actualité du processus électoral : Situation au 09 janvier 2013

L'actualité électorale reste dominée par les débats au Parlement sur la restructuration de la Commission Électorale Nationale Indépendante (CENI). Après l'Assemblée nationale, c'est le Sénat qui a adopté, en seconde lecture, en des termes différents, le 31 janvier 2012, le projet de loi modifiant et complétant la loi organique n°010/013 du 28 juillet 2010 portant organisation et fonctionnement de la Commission Électorale Nationale Indépendante. Ce projet n'ayant pas été adopté en des termes identiques par ces deux chambres du Parlement, conformément à l'article 135 de la Constitution, une Commission mixte paritaire a été mise en place par les bureaux des de l'Assemblée nationale et du Sénat en vue de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion. Ce texte élaboré par la Commission mixte paritaire sera soumis pour adoption aux deux Chambres. Si la Commission mixte paritaire ne parvient pas à adopter un texte unique ou si ce texte n'est pas approuvé dans les conditions prévues par la loi, l'Assemblée nationale statuera définitivement. Dans ce cas, elle pourra soit reprendre le texte élaboré par la Commission mixte paritaire, soit le dernier texte voté par elle, modifié, le cas échéant, par un ou plusieurs des amendements adoptés par le Sénat.

La Cour Suprême de Justice, siégeant en matière de contentieux des élections des Gouverneurs et Vice-gouverneur de province du Bas-Congo et de la Province Orientale, a annoncé le jeudi 03 janvier 2013, sa décision jugeant irrecevable les recours introduits par les candidats ayant contesté les résultats publiés par les Cours d'Appel de Matadi et de Kisangani. Par conséquent, la Cour Suprême de Justice confirme l'élection des Messieurs Mbadu Nsitu Jacques et Matubuana Nkuluki Atou, d'une part, et de Bamanisa Saidi Jean et Mombi Opana Pascal, d'autre part, élus respectivement Gouverneur et Vice-gouverneur de la province du Bas-Congo et de la Province Orientale.

La Cour d'appel de Kananga a signifié à la CENI, le 31 décembre 2012, son arrêt confirmant Messieurs Kande Mupompa Alex et Kawino Ndongo Deller élus respectivement en qualité de Gouverneur et Vice-gouverneur de la province du Kasai Occidental. 4 candidats insatisfaits du verdict ont saisi la Cour suprême de justice à Kinshasa.

Le personnel de la CENI travaillant au siège à Kinshasa et en provinces a repris le travail depuis le lundi 07 janvier 2013 après des vacances qui ont duré deux semaines.

Activités du terrain

Au Katanga, dans le cadre des projets d'éducation civique et électorale lancés en octobre 2012 par IFES, à travers le programme VOICE (Voter and Involvement through Civic Education),

Contacts :

CENI : jeanitipo5@yahoo.fr MONUSCO/DE coulibaly14@un.org PNUD/PACE lina.ekomo@und.org

trois (03) ONG, membres du Pôle Action Genre Élections (PAGE) ont été sélectionnées au niveau provincial.

Dans la province du Bandundu, la Section Électorale de la MONUSCO poursuit son appui technique au Secrétariat Exécutif Provincial (SEP) de la CENI pour la collecte des données relatives à la mise à jour de la cartographie des sites de vote.

En prélude à l'organisation prochaine des élections partielles des Députés Nationaux dans la circonscription électorale de Befale dans la Province de l'Équateur, la Section Électorale de la MONUSCO appuie le SEP/CENI dans l'organisation des séances d'information et de sensibilisation.

Contacts :

CENI : jeanitipo5@yahoo.fr MONUSCO/DE coulibaly14@un.org PNUD/PACE lina.ekomo@und.org